

Primobox lance l'e-bulletin de paie

Primobox, fournisseur d'un hub documentaire en mode SaaS, complète sa gamme de produits en annonçant la mise sur le marché d'une solution innovante de dématérialisation à valeur probante des bulletins de paie. Cette solution fait partie de la gamme Primobox DEMAT RH.

Primobox offre aux entreprises et collectivités de toute taille des prestations en parfaite conformité avec le cadre légal et normatif, sans aucun investissement de départ. Primobox DEMAT RH allie un double archivage à valeur probante dans des coffres-forts électroniques® distincts (côté employeurs et côté salariés), hébergés dans des Datacenters hautement sécurisés propriétés de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ainsi, tout comme l'employeur, le salarié bénéficie de son propre coffre-fort électronique® ce qui lui permet d'y intégrer également ses documents personnels (factures, actes notariés, documents administratifs et fiscaux, contrats d'assurance, etc.) et de conserver l'ensemble même après son départ de l'entreprise. Côté employeur, l'offre permet la dématérialisation de 100% des bulletins de paie, quel que soit le choix du salarié grâce à une solution de diffusion multi support. En fonction du choix du salarié, son bulletin lui est remis dans son propre coffre ou lui est envoyé par la poste, sans impression ni archivage côté employeur. PRIMOBX constitue ainsi une offre répondant aux principales préoccupations actuelles des employeurs mais aussi de leurs salariés.

Avec Primobox DEMAT RH, tout le monde y gagne :

- L'entreprise qui réalise jusqu'à 80% d'économies sur ses coûts d'édition des bulletins de paie et améliore sa rentabilité dès le premier mois d'utilisation.
- Le salarié qui bénéficie gratuitement d'une solution à forte valeur ajoutée lui permettant de protéger ses documents importants contre tout risque de détérioration ou de perte (vols, incendie, inondation, etc.)
- L'environnement grâce à une baisse significative du nombre d'impressions

Disponible sur simple abonnement, l'offre est flexible et évolutive. L'entreprise ne paie qu'en fonction de son utilisation réelle et du nombre de bulletins émis. Commercialisée à partir de 0,59€/bulletin (archivage de 5 à 10 ans inclus), et compatible avec la totalité des systèmes d'information, Primobox lève l'ensemble des contraintes qui freinaient jusqu'alors l'adoption du bulletin de paie électronique depuis sa légalisation.

Xavier LAINE, Président de Primobox « Primobox prévoit de dématérialiser plus de 30 000 bulletins par mois d'ici le 1er trimestre 2010. A l'heure du développement de la dématérialisation et de l'essor du SaaS, cette offre répond aux principales préoccupations des employeurs ainsi que des salariés tout en leur garantissant un total respect du cadre législatif et normatif »